

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent vingt-troisième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 10 février 2020 à 17 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 23 MARS 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
Auclair, Céline Membre socio-économique		X*	GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		HARRISSON, Denis Recteur	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation		X	HASTIR, François-Michel Étudiant	X	
BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (Visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (Visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X (Visio)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X		LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (Visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X		MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X		-		
LAROCQUE, André Directeur général – FUQO		X*	-		
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP	X		-		
ROCHFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

La présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 51.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :
 - 3.1 Quatre cent vingt et unième (2 décembre 2019) réunion
 - 3.1.1 Approbation
 - 3.1.2 Affaires en découlant

4. - Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent trentième (25 novembre 2019) réunion du comité exécutif
Documents : Procès-verbal (CX-430)
- 5.- Affaires générales et institutionnelles
 - 5.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d’avancement du projet intitulé *Implantation de la formation créditée à distance à l’UQO*
 - 5.2 Information de la présidente
 - 5.3 Information du recteur
 - 5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l’UQO pour l’année 2020
 - 5.5 Adoption de la *Politique encadrant le cannabis*
 - 5.6 Rénovation de la salle Jean-R.-Messier
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Modifications au plan des effectifs pour l’année 2019-2020
 - 6.2 Autorisation de signer une demande de subvention pour Services Québec Laurentides au nom de l’Université du Québec en Outaouais
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Mise à jour des listes de regroupement des programmes par unité
 - 7.2 Projet de modification aux conditions d’admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7214)
 - 7.3 Projet de modification au contingentement et au régime d’études des programmes de baccalauréat en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138)
- 8.- Nominations
 - 8.1 Nomination au comité institutionnel de développement durable
 - 8.2 Nomination d’étudiants à la commission des études
- 9.- Période d’information et questions
10. - Prochaine réunion (23 mars 2020)
- 11.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d’intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d’intérêts ou en conflit de rôle à l’égard des points à traiter.

3.- Procès-verbal

3.1.1 Quatre cent vingt et unième (2 décembre 2019) réunion

3.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt et unième (2 décembre 2019) réunion, et ce, sans modifications.

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt et unième (2 décembre 2019) réunion, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent trentième (25 novembre 2019) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trentième (25 novembre 2019) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Implantation de la formation créditée à distance à l'UQO*

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création présente le projet d'implantation de la formation créditée à distance (FAD). La FAD regroupe les différentes modalités de formation, allant du présentiel enrichi jusqu'à la formation entièrement en ligne, en passant par la formation hybride, soit offerte en mode synchrone (communication en temps réel par visioconférence) ou en mode asynchrone (en des temps différents au choix de chaque personne, étudiant ou enseignant).

Le comité de projet a mis en chantier le développement du cadre institutionnel et la mise en place des mesures requises, soit l'embauche d'un technopédagogue et d'une coordonnatrice et le lancement des groupes de travail. Près de 100 questions ont été identifiées (par exemple : soutiens, propriété intellectuelle, formations). La version préliminaire de la politique FAD est en cours de rédaction, de même que des travaux pour un studio d'enregistrement.

Les prochaines étapes consisteront à déterminer la première cohorte de cours développés en projets-pilotes (d'ici l'été 2020), à l'ouverture du Centre de soutien et d'innovation pédagogique (septembre 2020) et l'offre des premiers cours hybrides (automne 2021). Un appel à projets sera lancé en 2021 auprès du corps professoral des deux campus de l'UQO.

5.2 Information de la présidente

La présidente souligne l'annonce officielle faite ce matin en présence du ministre de la Famille et ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, concernant la collaboration de l'Université McGill et de l'UQO pour offrir à Gatineau le programme d'année préparatoire en médecine de la Faculté des sciences de McGill en français. Le programme accueillera en septembre 2020 environ 20 nouveaux diplômés du cégep pour une formation préalable au doctorat en médecine. Avec l'ajout de ce programme, McGill et ses partenaires offrent désormais un parcours entier de formation médicale en Outaouais : l'année préparatoire, le programme d'études médicales de premier cycle de quatre ans et le programme de résidence postdoctorale en médecine de famille.

Elle informe également les membres qu'elle a reçu la confirmation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur François Roberge, relativement à la création d'un chantier sur la réussite en enseignement supérieur.

Enfin, elle précise que la résolution reçue du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO concernant l'urgence climatique sera traitée par l'administration interne.

5.3 Information du recteur

Campus unifié

Le recteur annonce que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a reconnu la demande d'espaces déposée par l'UQO pour le campus unifié, notamment pour le développement de nouveaux programmes en droit et en kinésiologie.

Campus de Saint-Jérôme

Le MEES est ouvert à verser du financement pour de la location d'espace à Saint-Jérôme. De plus, une demande officielle d'agrandissement du campus de Saint-Jérôme sera déposée vers la fin du printemps 2020.

Développement de nouveaux programmes

L'UQO déposera des demandes d'aide financière pour supporter le développement de nouveaux programmes. Les acteurs politiques seront sensibilisés. Le recteur mentionne que le comité d'évaluation des programmes a rendu son avis et a demandé des modifications importantes au projet de programme en kinésiologie.

Zones d'innovation

Il informe les membres que Gatineau pourrait être désignée zone d'innovation par le gouvernement du Québec, notamment en matière de cybersécurité. Il rappelle que les zones d'innovation sont des territoires géographiques où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions. L'UQO travaille notamment de concert avec la Ville de Gatineau, le cégep de l'Outaouais et l'INRS.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Il rappelle qu'il s'agit d'un programme qui vise à s'assurer que tous, notamment les femmes, les personnes handicapées, les minorités et les personnes autochtones, soient traités de façon équitable, et ce, dans tous les processus et activités de l'UQO, tant au niveau de la gouvernance, des politiques que des mécanismes de recrutement, de dotation et d'évaluation. L'embauche de ressources professionnelles est prévue pour la mise en œuvre des plans d'action de l'UQO. Le recteur souligne cependant qu'il est de la responsabilité de tous d'appliquer les concepts d'équité, de diversité et d'inclusion.

Comité de développement durable

Il fait savoir que les travaux du comité de développement durable sont amorcés. Ce dernier, qui a pris connaissance de la résolution du SPUQO concernant l'urgence climatique, élaborera notamment des recommandations en ce sens.

Comité ad hoc sur le racisme

Les travaux du comité ad hoc sur le racisme cheminent bien. Le comité s'active notamment à mettre en place rapidement des activités de sensibilisation axées sur la cohabitation et le vivre ensemble pour les membres de la communauté universitaire. L'identification des lieux où des incidents sont plus propices de se produire figure parmi les objectifs du comité.

Collaboration de l'Université McGill et de l'UQO

Il ajoute aux informations de la présidente que ce sont notamment cinq (5) cours en sciences sociales qui seront donnés par le corps professoral et les personnes chargées de cours de l'UQO.

5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2020 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2020, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômé – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », s'est rencontré les 27 août 2019 et le 5 décembre 2019 afin d'analyser les suggestions de candidatures déposées par la communauté universitaire ainsi que par les organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures qu'il a reçues de la part du comité, soit une candidature pour chacune des quatre distinctions. Ces distinctions seront décernées dans le cadre du *Grand rendez-vous de l'UQO* qui se tiendra au printemps 2020.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6485 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2020 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} MAI 2020)**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6486 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2020 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} MAI 2020)**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6487 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2020 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} MAI 2020)**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6488 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2020 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} MAI 2020)**); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Adoption de la Politique encadrant le cannabis

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration adoptait la *Politique encadrant le cannabis*, résolution 415 -CA-6313.

Le 1^{er} novembre 2019, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* qui modifie la *Loi encadrant le cannabis*. En effet, il est dorénavant interdit de posséder du cannabis sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments d'un établissement d'enseignement universitaire à l'exclusion des résidences des étudiants pour étudiants d'un établissement d'enseignement universitaire, de fumer ou de vapoter du cannabis dans tout lieu public, intérieur ou extérieur. De plus, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'âge légal minimum pour, entre autres, posséder du cannabis est haussé à 21 ans.

Le secrétaire général mentionne en séance, que le *Code de conduite* ayant été abrogé, les adaptations nécessaires seront apportées à la *Politique encadrant le cannabis*, notamment aux articles 9 et 10.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6489 concernant l'adoption de la *Politique encadrant le cannabis*; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Rénovation de la salle Jean-R.-Messier

La salle Jean-R.-Messier, utilisée, entre autres, pour les réunions du conseil d'administration et pour diverses instances statutaires, présente de nombreux défis en termes d'espaces et de communication. C'est pourquoi la direction a initié une démarche de transformation de la salle afin de corriger les déficiences suivantes :

- Manque de places assises;
- Manque de mobilier adapté pour disposer les appareils et la nourriture;
- Conférence téléphonique : la transmission du son est régulièrement déficiente et ponctuée d'écho et de bruits divers;
- Visioconférence : il y a régulièrement des coupures, des interruptions, des problèmes importants au niveau du son. Les caméras et leurs dispositions ne permettent pas aux membres en visioconférence de bien voir les membres dans la salle, notamment ceux qui prennent la parole. Les câbles au centre de la salle sont régulièrement emmêlés et sont difficilement accessibles;
- L'écran utilisé pour les présentations, lorsqu'il y a visioconférence au même moment, est encombrant et non visible pour tous les membres.

Après avoir retenu les services professionnels d'une firme en architecture et d'une firme en ingénierie, voici un sommaire des travaux à réaliser pour corriger la situation :

- Améliorer l'acoustique des murs et des plafonds;
- Améliorer l'éclairage et en simplifier son contrôle;
- Améliorer l'aire d'accueil et de service en ajoutant des comptoirs et en agrandissant l'espace par l'enlèvement de poutres;
- Installer des cache-fils;
- Améliorer la captation audio par l'installation de microphones supplémentaires;
- Améliorer la captation vidéo par l'ajout d'une seconde caméra;
- Installer un nouveau câblage et une nouvelle console;
- Remplacer ou déplacer les écrans.

L'on souligne la particularité de l'UQO quant à sa localisation sur deux sites, Gatineau et Saint-Jérôme, et quant à l'importance de disposer de locaux et de moyens technologiques performants qui répondent aux besoins grandissants de visioconférence et qui s'insèrent dans de meilleures pratiques de développement durable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6490 concernant la rénovation de la salle Jean-R.-Messier; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2019-2020 :

Au 11 février 2020 :

1. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création annuelle);
2. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau;

3. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
4. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et de secrétaire de direction au Département d'études langagières (la répartition entre les trois [3] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création annuellement).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6491 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Autorisation de signer une demande de subvention pour Services Québec Laurentides au nom de l'Université du Québec en Outaouais

Il est proposé de désigner la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme pour agir au nom de l'UQO afin de déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets *Recherche et innovation 2019-2020* de Services Québec Laurentides pour permettre le développement de l'employabilité au sein des Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

La vice-rectrice vérifiera si un appel de projets similaires est offert en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6492 concernant l'autorisation de signer une demande de subvention pour Services Québec Laurentides au nom de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques

7.1 Mise à jour des listes de regroupement des programmes par unité

Les listes de regroupements sont mises à jour et présentées bi annuellement aux membres de la commission des études et du conseil d'administration.

Un membre souligne le nombre important de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières et se demande si la charge n'est pas trop importante pour une seule personne responsable. Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création croit savoir que quelques-uns de ces programmes sont offerts en collaboration avec d'autres universités.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6493 concernant la mise à jour des listes de regroupement des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7214)

Le conseil de module des relations industrielles souhaite une mise à jour des conditions d'admission sur la base adulte à des programmes de premier cycle, tenant compte de la dynamique des admissions observée au cours des dernières années.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6494 concernant le projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en santé et sécurité au travail (4253), de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) et de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7214); laquelle est jointe en appendice.

7.3 Projet de modification au contingentement et au régime d'études des programmes de baccalauréat en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138)

Le Module des sciences comptables constate que l'évolution de l'implantation des programmes en sciences comptables au campus de Saint-Jérôme nécessite un réajustement concernant une levée du contingentement aux admissions des programmes des sciences comptables, aux régimes d'études de ces programmes et sur le déploiement du programme de certificat en sciences comptables (4138) au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421 -CA-6495 concernant le Projet de modification au contingentement et au régime d'études des programmes de baccalauréat en sciences comptables (776J), de certificat en comptabilité générale (4227) et de certificat en sciences comptables (4138); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination au comité institutionnel de développement durable

Le 17 juin 2019, le conseil d'administration a adopté la *Politique de développement durable*. Cette politique crée un comité institutionnel de développement durable qui a pour mandat de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable.

Le secrétaire général a reçu une recommandation du Syndicat du personnel de soutien. Le conseil est donc invité à nommer un membre pour un mandat débutant le 11 février 2020 et se terminant le 10 février 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6496 concernant une nomination au comité institutionnel de développement durable (**Martine Lefebvre**); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'étudiants à la commission des études

Conformément à l'article 56.6 du *Règlement général* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 102.4) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A -3.01).

L'AGE-UQO a désigné monsieur Alexandre Bégin et monsieur François Pays. La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CA-6497 concernant la nomination d'étudiants à la commission des études (**Alexandre Bégin, François Pays**); laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Cafés-bars

Un membre propose, afin de pallier certains enjeux liés à la pénurie de main d'œuvre affectant les services alimentaires des campus de l'UQO, de s'inspirer des conditions d'emploi qui sont offertes à cette catégorie d'employés par la Ville d'Edmonton. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources évoque les difficultés rencontrées par les concessionnaires alimentaires et mentionne qu'il a pris connaissance des pratiques de la Ville d'Edmonton.

Décanat de la recherche

Un membre demande à ce que le rapport produit suite à l'évaluation des processus du Décanat de la recherche soit déposé au conseil d'administration. Le vice-recteur à l'enseignement,

à la recherche et à la création transmet verbalement les informations relatives aux processus et délais de traitement des dossiers du Décanat. À la recommandation de la présidente, qui estime qu'il s'agit d'un enjeu de gestion et non de gouvernance, le rapport ne sera pas déposé au conseil.

Madame Nadine Le Gal quitte la séance (19 h 15).

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 23 mars 2020 à 16 h 30.

11. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 16.

Original signé par :

André J. Roy, secrétaire d'assemblée